



International
Civil Aviation
Organization

Organisation
de l'aviation civile
internationale

Organización
de Aviación Civil
Internacional

Международная
организация
гражданской
авиации

منظمة الطيران
المدني الدولي

国际民用
航空组织

Tél. : +1 514-954-8219, poste 6728

Réf. : AN 12/44.6-14/31

le 22 avril 2014

Objet : Résolution A38-8 de l'Assemblée – *Connaissance de la langue anglaise utilisée pour les communications radiotéléphoniques*

Suite à donner : a) Prendre note que les États peuvent cesser de communiquer leurs plans de mise en œuvre concernant les spécifications de compétence linguistique ; b) envisager d'utiliser le Service d'approbation des épreuves d'anglais aéronautique de l'OACI et l'aide à la formation contenant des échantillons de parole notés

Madame, Monsieur,

1. J'ai l'honneur de vous informer qu'à sa 38^e session, tenue à Montréal du 24 septembre au 4 octobre 2013, l'Assemblée de l'OACI a adopté la Résolution A38-8 – *Connaissance de la langue anglaise utilisée pour les communications radiotéléphoniques*, en remplacement de la Résolution A37-10, qui portait sur le même sujet.

2. L'adoption de cette nouvelle résolution atteste que les États ont accompli des progrès considérables dans la mise en œuvre des dispositions relatives à la langue anglaise depuis leur introduction en 2003. En conséquence, la clause de flexibilité prévue pour les États qui n'étaient pas conformes à ces dispositions au 5 mars 2011 a été retirée. Les États peuvent donc cesser de communiquer à l'OACI leurs plans de mise en œuvre concernant les spécifications de compétence linguistique.

3. L'OACI continuera de suivre la mise en œuvre des spécifications au moyen des questionnaires de protocole de la méthode de surveillance continue du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP-CMA), et de mettre à disposition sur son site web des renseignements à ce sujet. Cela constituera l'outil nécessaire pour se tenir au courant de l'état de conformité par rapport aux spécifications.

4. L'Organisation aidera encore les États et l'industrie à appliquer les spécifications de compétence linguistique. À cette fin, je vous invite à faire appel au Service d'approbation des épreuves d'anglais aéronautique de l'OACI et à l'aide didactique contenant des échantillons de parole notés. Pour de plus amples renseignements sur ces outils et sur les spécifications, veuillez consulter notre site web, à l'adresse <http://www.icao.int/safety/lpr/Pages/Language-Proficiency-Requirements.aspx>.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Raymond Benjamin
Secrétaire général

13-1105 — SL_2014_031_FULL_FR-EDENPROD-#510703-v1.DOCX